

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTE :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°31/2018**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix décembre deux mille dix huit

Le **19 DEC. 2018**

Date de la séance du Comité syndical : dix-sept décembre deux mille dix huit

Bureau du courrier

**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Bernard BOURSINHAC, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Gilbert CESTRIERES, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Zéphirin QUINTARD, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Robert VAYSSE.

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Bertrand MONTRANT (SMBL), Mme. Christine CARRARA (DDT12), M. Didier GINESTA (DDT12), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

**OBJET : Budget-finances – Autorisation d'engagement de la tranche n°4 de travaux dans le cadre du Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien 2013-2018**

Par une délibération du 19 novembre 2012 le comité syndical a approuvé le projet de plan pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien et sollicité auprès du Préfet de la Lozère la mise en œuvre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) afin de légitimer l'intervention du syndicat sur les propriétés privées.

Les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches de travaux sont réalisées et la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux sera bientôt finalisée. Ainsi, il est nécessaire de programmer la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux du plan pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien pour les années 2017-2018.

**TRANCHE 4**

Sur la base de la programmation pré-établie qui a été affinée et actualisée par le technicien et qui devra être validée par les communes concernées dans le courant des mois de novembre et décembre 2018, le montant estimatif de la tranche 4 s'élèverait à 251 342 € TTC (dont 232 008 € de travaux et 19 334 € de frais de maîtrise d'œuvre – chiffres donnés **sous réserve des prix définitifs** qui seront obtenus dans le cadre de la consultation des entreprises et du marché public).

Cette dépense englobe :

- le traitement de ripisylves, d'atterrissements, de pièges à embâcles, de décharge sauvage et de renaturation de cours d'eau (10 sites identifiés, positionnés sur 4 communautés de communes ou 10 communes (CC Aubrac Lot Causses Tarn pour les communes de Banassac-Canilhac, La Canourgue, Chanac, Saint-Germain-du-Teil / CC Cœur de Lozère pour les communes de Badaroux, Balsièges et Mende / CC Gévaudan pour la commune de Bourgs-sur-Colagne / CC Mont Lozère pour les communes de Brenoux et Mont-Lozère-et-Goulet) du bassin lozérien du Syndicat Mixte Lot Dourdou,

Paraphe : 73

page n° - 63 -

- les travaux imprévus,
- les frais de maîtrise d'œuvre.

Le financement prévisionnel de cette 4ème tranche est prévu de la manière suivante (sous réserve des arrêtés attributifs de subvention et des travaux retenus dans l'appel à projet du Conseil Départemental de la Lozère) :

<i>Financiers</i>	<i>% sur TTC</i>
Agence de l'Eau Adour Garonne	55.38 %
Conseil Régional Occitanie	8.92 %
Conseil Départemental de la Lozère	7.70 %
EDF	10 %
Autofinancement des collectivités concernées	18 %

Nota : L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Lozère participent à ce jour aux frais de fonctionnement du poste de technicien rivière et ne participeraient donc pas aux frais de maîtrise d'œuvre sur les travaux programmés.

**Ainsi, il convient :**

- de programmer cette 4<sup>ème</sup> tranche de travaux pour les années 2019-2020.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- d'autoriser le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant au format avant projet définitif,
- de solliciter les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- de prévoir le transfert de la dépense correspondante au budget 2019 du syndicat
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la programmation de la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux pour les années 2019-2020,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- **AUTORISE** le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant au format avant projet définitif,
- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- **PREVOIT** le transfert de la dépense correspondante au budget 2019 du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 19 décembre 2018

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 19 décembre 2018

Le Président,

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le Président,

*S.I.M.*  
*L'action pour*  
Jacques BLANC

Le 19 DEC. 2018

Jacques BLANC

Bureau du courrier